

# Dans le public comme dans le privé, on ne nous volera pas nos retraites!



**Tout cela est injuste, inutile et inacceptable. Pour Solidaires Fonction Publique, la retraite à 64 ans c'est non!**

Elisabeth Borne l'a donc officiellement annoncé le 10 janvier. Le gouvernement veut aller plus loin dans les régressions sociales et nous obliger à travailler plus longtemps.

Cette réforme si elle devait passer dégraderait la vie de l'ensemble des travailleur-ses y compris dans la fonction publique. Cela impliquerait:

- le report de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans, réduisant encore le temps de vie en bonne santé après la retraite;
- si la catégorie active est maintenue, le départ anticipé en retraite se trouve reporté d'autant or l'usure professionnelle résultant de la pénibilité survient bien sûr au même âge qu'antérieurement (TMS ...);
- l'allongement de la durée de cotisation générant des difficultés à atteindre le taux plein pour le personnel aux carrières heurtées (femmes du fait du temps partiel et/ou des congés parentaux au delà de 4 trimestres);
- une situation aggravée par la décote, la paupérisation corrélative des retraité-es, ...

LA RÉFORME DES RETRAITES



## Solidaires Fonction Publique revendique :

- la retraite à 60 ans après 37,5 annuités de cotisation;
- le départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal pour les personnels en catégorie active. Le champ d'application de la catégorie active doit être réexaminé et élargi;
- l'abandon de la décote;
- l'indexation du point d'indice sur l'inflation et l'indexation des retraites sur les salaires;
- l'intégration de toutes les primes dans l'assiette des cotisations et des revalorisations indiciaires de salaires. Les personnels ayant peu de primes ne doivent pas être perdants;
- une retraite minimum égale au SMIC pour une carrière complète de 37,5 ans, avec le SMIC porté à 1700 euros (+400 euros);
- l'égalité F/H dans la vie active (carrières, rémunération) et à la retraite;
- pour rétablir la répartition capital/travail, l'élargissement du financement des retraites par une cotisation assise sur les dividendes perçus par les actionnaires, et la suppression des exonérations de charges sociales.
- le partage du travail avec 32 h sans perte de salaire ni flexibilité améliorerait la situation de l'emploi, permettrait l'embauche des jeunes et élargirait le financement des retraites.

Une intersyndicale large (CGT, FSU, FO, UNSA, CFDT, CGC, CFTC, FA-FP et SOLIDAIRES ) appelle à une première journée de mobilisation le 19 janvier. Faisons de cette journée interprofessionnelle un succès massif ! Solidaires a déposé un préavis spécifique qui couvre l'ensemble de la fonction publique, aussi bien les personnels titulaires et stagiaires que les contractuels.

**Le 19 Janvier, tous-tes ensemble, en grève et en manifestation, pour obtenir le retrait total de ce projet de réforme!**

